

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Date de convocation 10 octobre 2024 - Date d'affichage : 10 octobre 2024)

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2024

Le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal - légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques TROGER, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. TROGER - Maire.
MM. CHASSAGNON, DAURAT et Mme COMTE - adjoints
Mmes LEBON, LEYLAND et MM. EZAT, SAUNER,
TAURAND.

PROCURATIONS : M. BERA à M. CHASSAGNON
Mme GODIN à M. TROGER
Mme MERTENS à Mme COMTE

Le secrétariat a été assuré par Madame Marion LEBON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Municipale si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance du 24 septembre 2024, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2024 est adopté.

BUDGET

◆ SUBVENTION « MODERNISATION SIGNALISATION HORIZONTALE » DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du courrier du Département nous notifiant une subvention de 16 000 € dans le cadre du programme 2024 de modernisation de la signalisation horizontale sur la RD27.

Monsieur le Maire interrogera les services du département pour savoir si cette subvention peut également être utilisée pour le marquage sur les RD29 et RD72.

◆ TRAVAUX MAIRIE

Suite à notre demande de subventions de répartition du produit des amendes concernant l'opération réfection des parkings de la place du village nous avons été informés d'un avis défavorable des services techniques du département qui ont considéré qu'il n'y avait pas de création de parking mais une simple réfection de l'existant.

Sur la seconde opération qui concerne la réalisation d'un revêtement enrobé beige de l'aire de stationnement du bus devant la halle les services techniques ont émis un avis favorable accompagné de la réserve que l'aire du bus n'était pas normalisée.

Sur la troisième opération qui concerne le changement de revêtement du trottoir allant de la halle jusqu'à l'impasse de l'abbaye, les services du Département ont émis un avis favorable sous réserve « que le cheminement respecte les prescriptions techniques pour une voirie accessible ». En conclusion le montant de la subvention « susceptible » de nous être accordé s'élèvera à 6 840 € (80 % de 8 550 € cout des travaux des opérations 2 et 3)

CA RAMBOUILLET TERRITOIRES

◆ GROUPEMENT DE COMMANDES « TRAVAUX D'ENTRETIEN ET AMENAGEMENTS DIVERS »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale la convention constitutive du groupement de commandes qui a pour objet de permettre à ses membres de mutualiser la passation des marchés relatifs à leurs besoins de travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries communales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes et le marché public qui en découle, pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les Transcom, les voiries communales et structures communautaires, arrivera à échéance le 30 avril 2025.

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est favorable au renouvellement de ce processus de mutualisation pour la procédure de marché, propose une nouvelle adhésion des communes qui le souhaitent au regard de la signature d'une nouvelle convention explicitant les conditions d'adhésion.

Considérant la volonté d'adhérer au groupement de commandes, en vue du choix de l'entreprise qui assurera ces prestations, à compter du 1^{er} mai 2025 et jusqu'au 30 avril 2026 avec possibilité offerte à chaque membre de reconduction annuelle des marchés pour une durée maximale de 4 ans,

Considérant la désignation de Rambouillet Territoires comme coordonnateur du groupement, qui sera chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire, ainsi qu'à signer et notifier celle-ci au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement,

Considérant la possibilité de la commune de solliciter l'assistance technique du service voirie de Rambouillet Territoires, les membres du groupement qui auront saisi ce service s'engageant à régler à Rambouillet Territoires le montant relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les coûts inhérents à ce service sont décrits dans l'article 9 de la convention d'adhésion,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour entretien et aménagement divers sur les voiries et service d'assistance technique de Rambouillet Territoires dans le cadre des travaux de voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des voix (pour : 1 voix M. TAURAND - contre : 9 voix, Mmes. COMTE, GODIN (par procuration), LEYLAND, MERTENS (par procuration) et MM. BERA (par procuration), CHASSAGNON, DAURAT, SAUNER et TROGER – absents : 2 voix, Mme LEBON et M. EZAT)

- Décide de ne pas adhérer à la convention de groupement de commandes « travaux d'entretien et aménagements divers » de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires.

PERSONNEL COMMUNAL

◆ AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Suite aux missions supplémentaires assurées par Madame Nadège PÉPIN, agent administratif territorial, mais ne figurant pas sur sa fiche de poste, et afin de faire face à la surcharge de travail, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de modifier le temps de travail de Madame Nadège PÉPIN et de le porter à 31 heures au lieu de 28 heures.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991, modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique la modification de la durée hebdomadaire du temps non complet de l'agent administratif,

Décide à l'unanimité :

- De modifier la durée hebdomadaire du temps de travail de Madame Nadège PÉPIN, agent administratif territorial, et de le porter à 31 heures au lieu de 28 heures à compter du 1^{er} novembre 2024.

AVIS SUR DOSSIERS

◆ AVIS SUR LE PROJET ARRETE DU PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidence du Conseil Régional d'Ile-de-France, concernant l'arrêt du projet de Plan des Mobilités d'Ile-de-France (PDMIF), par délibération n°2024-002 en date du 27 mars 2024, proposé par le Conseil d'Administration d'IDFM.

Celui-ci se compose de trois documents : le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action), l'annexe accessibilité et le rapport environnemental.

Au regard de ces éléments et en application de l'article L.1214- 25 du Code des Transports, la Région Ile-de-France sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet de PDMIF arrêté.

Pour ce faire, la commune dispose d'un délai de six mois pour émettre un avis sur le projet à réception de la notification, en date du 10 juin 2024.

Après transmission de tous les éléments (lien de téléchargement : <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/un-nouveau-plan-des-mobilites-vers-le-zero-carbone>) aux membres de l'Assemblée Municipale par courriel en date du 18 juin 2024, ses membres statuent qu'il n'y a pas de remarques à apporter en ce qui concerne la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

◆ SALON ARTS EN SUD YVELINES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des résultats de l'exposition artistique de Clairefontaine en Yvelines des 10, 11 et 12 octobre 2024 :

- 54 artistes dont 8 sculpteurs ont présenté leurs œuvres dans les 3 salles.

- 572 œuvres ont été exposées dont 99 sculptures.
- 161 visiteurs le samedi dont 147 votants. 153 visiteurs le dimanche dont 135 votants.

Un jury de 5 personnes dont l'invité d'honneur 2024 ont sélectionné 4 artistes :

- Prix de la municipalité : Annick Liard, elle sera invitée d'honneur en 2025.
- Prix du coup de cœur : Gisèle Madelaine sculpteur.
- Prix de la maîtrise : Raynald Lebourgeois.
- Prix d'interprétation : Karen Bordier.
- Prix du public : Gérard Martins.

A la suite de ce résumé, Madame COMTE prend la parole pour informer les membres du Conseil Municipal des dissensions au sein de l'organisation de cette manifestation.

Madame COMTE déplore que différents incidents se soient produits entre l'organisateur, Monsieur MARIE et plusieurs personnes au sein du personnel, des artistes et des membres du Conseil Municipal.

Madame LEYLAND s'interroge sur le mode et le calendrier de sélection des artistes pour ce salon. Elle rapporte le rejet de plusieurs candidatures sans véritable motif apparent et sans information à l'artiste.

A la suite de cette discussion, il est proposé de faire appel à un autre organisateur pour ce salon et d'en revoir l'organisation en établissant notamment un règlement plus clair et en permettant de favoriser l'exposition d'artistes clarifontains.

◆ INTERVENTION DE MADAME LEBON

Madame LEBON rappelle le problème lié à l'absence de toilettes publiques sur la place du village, conduisant à de nombreuses incivilités.

Le conseil est invité à réfléchir au projet, à son implantation, et à son coût d'installation mais aussi d'entretien.

L'Assemblée propose de mettre ce projet à la réflexion.

◆ INTERVENTION DE MADAME LEYLAND

Madame LEYLAND alerte les membres du Conseil sur l'augmentation du passage des poids lourds dans la Commune.

Malheureusement, du fait des inondations, la Gendarmerie est actuellement sursollicitée par les communes du canton ce qui empêche de bénéficier de contrôles dissuasifs pour les poids lourds en infraction.

◆ INTERVENTION DE MADAME COMTE

Madame COMTE rappelle les dates des prochaines manifestations :

- Fête de Noël des enfants : dimanche 15 décembre.
- Repas des anciens : samedi 7 décembre
- Salon des créateurs et artisans d'art : samedi 9 et dimanche 10 novembre

Madame COMTE interroge Madame LEBON sur les médaillons Joe Neill qui se sont dégradés et dont deux ont été enlevés ; En réponse Madame Lebon informe les membres de l'Assemblée que la disposition des médaillons va changer afin de permettre une meilleure adhérence de ces derniers. En conséquence il est décidé de reporter la pause d'un panneau présentant des éléments

d'explication de ces œuvres pour les visiteurs.

Profitant de cette intervention Madame LEBON évoque également la pose d'un panneau présentant des éléments d'explication de la restauration du tombeau de Caran D'Ache et s'interroge sur le matériau idéal pour le préserver dans le temps. Monsieur le Maire propose de le réaliser en marbre blanc, toutefois, il pourrait être difficile de graver le texte prévu.

◆ **INTERVENTION DE MONSIEUR DAURAT**

Monsieur DAURAT informe les membres de l'Assemblée de la fuite au local électrique de la petite salle due à une étanchéité détériorée et de sa demande d'établissement de différents devis pour solutionner ce problème.

Dans le cadre du projet des travaux de la Mairie, l'architecte a terminé sa mission et les documents finaux seront présentés prochainement à la commission afin de préparer une présentation en Conseil Municipal.

Il informe également le Conseil municipal qu'une opération de rangement de la Mairie a démarré ce lundi 14 octobre.

◆ **INTERVENTION DE MONSIEUR CHASSAGNON**

Au sujet de l'avancée du PLU, Monsieur CHASSAGNON informe que la carte du règlement graphique est en cours d'élaboration par le prestataire qui a repris cette prestation.

Au niveau du personnel de voirie, Monsieur CHASSAGNON étudie actuellement la possibilité de compléter les effectifs actuels par un poste à mi-temps.

Plusieurs devis seront également présentés pour l'acquisition d'un nouveau tracteur.

◆ **CYBER ATTAQUE DE LA MAIRIE**

L'Assemblée Municipale est informée de l'attaque informatique de type « ransomware » subie par les services de la Mairie ce lundi 14 octobre. C'est suite à un changement de mot de passe sur un poste, constaté par la suite sur l'ensemble des postes du secrétariat, que la société Taix a détecté une présence suspecte sur notre serveur informatique.

Les techniciens sont alors intervenus immédiatement pour mettre en sécurité le réseau et couper l'accès de tous les postes.

Ils travaillent depuis ce lundi à rétablir un service normal à la Mairie.

Bien que le cryptage de données ait échoué, notre prestataire informatique a constaté un vol de données.

Une plainte a été déposée en gendarmerie par Monsieur le Maire et un nouveau serveur vient d'être commandé afin de pouvoir remettre en réseau la Mairie courant de la semaine prochaine.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 20.

DATE A RETENIR (sous réserve d'une confirmation par convocation)

- Conseil Municipal : le mardi 19 novembre 2024
- Conseil Municipal : le jeudi 19 décembre 2024